



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/08

**OBJET : COMPOSITION DU JURY DANS LE CADRE  
CONCOURS RESTREINT POUR LE CHOIX DU PROJET ET  
DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU  
BÂTIMENT EUREKAPOLE – SITE TECHNOPÔLE  
BORDEAUX-MONTESQUIEU**

Envoyé en préfecture le 20/02/2017  
Reçu en préfecture le 20/02/2017  
Affiché le   
ID: 2017-02-2017-0215-2017\_08-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 36

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 22

Date de convocation du Conseil Communautaire : 8 Février 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : 8 Février 2017

**Le 15 Février 2017 l'année deux mille dix-sept à 18h30**

à la Technopole – Salle Millésime  
Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Christian  
TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme. TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	A		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme. BOUROSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	P	
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	E	M.DIAS
BOUROSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Martine	P	
ROUSSELOT Nathalie	E	M.GACHET	BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	E	M.CHEVALIER
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		PELISSIER Bernadette	E	M. BENESSE
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CLEMENT est élu secrétaire de séance  
Le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2016 est adopté à l'unanimité

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 20/02/2017

Reçu en préfecture le 20/02/2017

Affiché le

SLO

ID: 2015-2017\_08-DE

**N°2017/08**

## **OBJET : COMPOSITION DU JURY DANS LE CADRE CONCOURS RESTREINT POUR LE CHOIX DU PROJET ET DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT EUREKAPOLE – SITE TECHNOPÔLE BORDEAUX-MONTESQUIEU**

**Vu** la délibération n°2014-49 du 22 avril 2014 relative à la composition de la commission d'appel d'offres et du jury de concours,

**Vu** la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et ses décrets d'application, notamment le Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé,

**Vu** la Loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, et notamment son article 83 modifiant l'article 5 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

**Vu** l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 8 qui définit le concours,

**Vu** le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 88 relatif au concours, son article 90 relatif aux marchés publics de maîtrise d'œuvre et son article 89 relatif au jury.

### **EXPOSÉ :**

Dans le cadre de sa compétence de développement économique, la Communauté de Communes de Montesquieu prévoit la construction d'un bâtiment dénommé EUREKAPOLE.

Au regard des textes réglementaires précités, le projet et la maîtrise d'œuvre seront choisis sur avis du jury dans le cadre d'un concours restreint.

La composition du jury envisagée pour le concours concerné est la suivante :

- les membres de la Commission d'Appel d'Offres (Président, 5 membres titulaires)
- M. FATH, Conseiller Départemental et Vice-Président à l'Aménagement du Territoire
- le tiers des membres du jury possédant les qualifications demandées ou équivalentes à l'équipe de maîtrise d'œuvre :
  - 1 architecte (Ordre des Architectes)
  - 1 architecte (CAUE)
  - 2 ingénieurs
  - 1 ingénieur Développement Durable (ADEME)
  - le comptable public,
  - un représentant du service en charge de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/08

**OBJET : COMPOSITION DU JURY DANS LE CADRE  
CONCOURS RESTREINT POUR LE CHOIX DU PROJET ET  
DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU  
BÂTIMENT EUREKAPOLE – SITE TECHNOPÔLE  
BORDEAUX-MONTESQUIEU**

***Le Conseil Communautaire par 29 voix pour ; 13 abstentions, M. CLAVERIE  
M.DARBO, M.BLANQUE , M.BALAYE, Mme BOURROUSSE, M.GACHET, Mme  
ROUSSELOT (PROCURATION M.GACHET), M.DE MONTESQUIEU , Mme DUFRANC,  
M.DUFRANC, M .GAZEAU (PROCURATION Mme BOUROUSSE), M.DIAS, M.PASETTI  
(PROCURATION M.DIAS)***

**Autorise** l'organisation et la composition du jury précitée.

**Autorise** le Président à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires et utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

**Inscrit** les crédits aux budgets afférents

Fait à Martillac, le 15 Février 2017

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*